



FONDS
DE PLACEMENT
DU BARREAU
DU QUÉBEC

Le 30 juin 2018

**Rapport intermédiaire
de la direction
sur le rendement du
Fonds de placement
MARCHÉ MONÉTAIRE
du Barreau du Québec**



Fonds de
placement

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels des Fonds de placement du Barreau du Québec. Vous pouvez obtenir les états financiers annuels audités et les états financiers intermédiaires non audités gratuitement, sur demande en vous adressant à votre représentant en épargne collective, en composant le 514 954-3491 (dans la région de Montréal) ou le 1 855 954-3491 (sans frais).

Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle.

Le présent document est également disponible sur le site Internet de la Corporation de services du Barreau du Québec à l'adresse suivante : www.csbq.ca/fonds.

FONDS DE PLACEMENT MARCHÉ MONÉTAIRE DU BARREAU DU QUÉBEC

ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Objectif et stratégie de placement

L'objectif du Fonds de placement Marché Monétaire du Barreau du Québec (le « **Fonds Monétaire** ») est de préserver le capital investi tout en procurant un revenu régulier.

Pour atteindre cet objectif, le Fonds Monétaire investit dans des titres de marché monétaire dont des titres de créance de sociétés, des acceptations bancaires et des titres de créance des gouvernements.

Risque

Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global associé à un placement dans le Fonds Monétaire n'est intervenu au cours de l'exercice. Les risques de placement sont les mêmes que ceux décrits dans le plus récent prospectus simplifié du Fonds Monétaire ou les modifications à celui-ci.

Résultats d'exploitation

Le Fonds Monétaire a été créé le 15 janvier 2018.

Pour la période terminée le 30 juin 2018, le Fonds Monétaire a inscrit un rendement de 0,38 %, alors que l'Indice des bonds du Trésor 91 jours FTSE TMX Canada a été de 0,50 %.

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée (CC&L) est responsable de la gestion du Fonds Monétaire. La philosophie de CC&L à l'égard de la gestion des titres de marché monétaire se fonde sur plusieurs principes de base : une gestion active des titres peut créer de la valeur ajoutée; les données fondamentales gouvernent les prix des actifs et la recherche d'occasions de placement variées est la meilleure façon d'ajouter de la valeur.

Le processus de placement des titres de marché monétaire de CC&L s'appuie sur une approche disciplinée et intégrée misant sur la prise de décisions rigoureuses jumelée à une gestion stricte du risque.

De plus, l'équipe est d'avis qu'une approche structurée et méthodique en plus d'une définition claire des rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe permettent de créer de la valeur ajoutée de manière épétée.

Le processus de placement de sélection des titres de marché monétaire de CC&L vise essentiellement à évaluer le profil risque-rendement de placements potentiels. Trois étapes sont à la base du processus. Tout d'abord, le processus débute par la recherche macroéconomique et de crédit. D'une part, la recherche

macroéconomique vise à évaluer de manière descendante la conjoncture économique mondiale afin d'établir des prévisions en matière de taux d'intérêt. D'autre part, la recherche sur le crédit implique une analyse approfondie de sociétés émettrices. De plus, la gestion du risque fait en sorte que le risque assumé soit adéquatement compensé dans le portefeuille.

Les principaux risques sont reliés aux fluctuations des taux d'intérêt, les risques de liquidité et les risques de crédit associés aux sociétés émettrices au Canada. Le processus a comme objectif de trouver un équilibre entre le risque et le rendement en utilisant des modèles de risque exclusifs à la fine pointe permettant de mesurer et de bien contrôler les risques quotidiennement.

La gestion du risque n'est pas un élément à part. Elle fait partie intégrante du processus de placement qui consiste à analyser soigneusement les rapports risque-rendement et à veiller à ce que le portefeuille ne prenne pas de risques indus ou non récompensés. Le gestionnaire analyse les risques propres à chaque décision d'investissement.

La croissance économique mondiale est restée solide pendant le premier semestre de 2018, mais des divergences entre les régions sont devenues plus évidentes; en effet, l'économie américaine a affiché un momentum positif, tandis que les économies d'Europe ainsi que d'autres pays industrialisés et émergents continuaient de ralentir. Le fait saillant du premier semestre a été l'intensification de la rhétorique en matière commerciale, en raison de l'entrée en vigueur de tarifs douaniers sur certains biens, et des menaces d'escalade.

Au Canada, l'activité économique s'est poursuivie tant bien que mal, dans un contexte de faibles dépenses de consommation, d'endettement élevé des consommateurs et de risques croissants liés au commerce international. La Banque du Canada a rehaussé son taux directeur au mois de janvier, et a annoncé son intention de poursuivre son resserrement monétaire. La Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux directeur deux fois pendant le semestre et a continué d'augmenter le montant des obligations qui arrivent à échéance sans être réinvesties. L'inflation augmente lentement, mais continue de tourner autour de 2 %, ce qui permet aux banques centrales de poursuivre le retrait graduel de leurs mesures de relance.

Le portefeuille a inscrit un rendement positif et a distancé l'indice de référence. Nous avons maintenu les placements en titres provinciaux afin de rehausser modestement le rendement. Ces placements ont bien progressé surtout à la fin du semestre.

Nous prévoyons que les données fondamentales de la croissance économique mondiale resteront favorables. Aux États-Unis, le resserrement de la politique monétaire s'effectue à un rythme relativement lent; pour les consommateurs et les entreprises, les avantages découlant des récentes baisses d'impôt devraient persister. Le risque de récession demeure modeste et peu susceptible de se concrétiser dans l'immédiat.

La Banque du Canada devrait poursuivre son resserrement monétaire à un rythme moins rapide que la Fed, retenue par certains facteurs propres au Canada, notamment l'endettement élevé des ménages et le risque de baisse imputable aux tarifs douaniers ainsi qu'aux mesures protectionnistes. La hausse des

prix u pétrole devrait favoriser l'amélioration de la confiance à l'égard du secteur de l'énergie, et les bénéfices des sociétés dans l'ensemble devraient demeurer solides et conformes à la croissance du PIB nominal. En fait, tant la confiance des consommateurs que celle des entreprises demeurent élevées.

La volatilité sur les marchés restera vraisemblablement élevée durant le second semestre de l'année. Nous continuerons de chercher des titres liquides de qualité supérieure offrant des rendements attrayants.

Opérations entre sociétés apparentées

Le Fonds Monétaire est géré par la Corporation de services du Barreau du Québec qui agit également à titre de promoteur et de placeur de parts. La Corporation de services du Barreau du Québec a créé un comité de surveillance qui sélectionne, recommande et évalue les conseillers en valeurs, dont Placements Connor, Clark & Lunn Ltée, gestionnaire de portefeuille du Fonds Monétaire.

La Corporation de services du Barreau du Québec reçoit des frais de gestion de la part du Fonds Monétaire (voir ci-après la section intitulée «Frais de gestion»). Cette pratique a été soumise au comité d'examen indépendant qui l'a approuvée.

Au cours de la période terminée le 30 juin 2018, Gestion de Placements Connor, Clark & Lunn Ltée. n'a conclu aucune opération entre sociétés apparentées dans le cadre de la gestion du Fonds Monétaire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds Monétaire et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats pour les périodes comptables indiquées.

CAPITAUX PROPRES PAR PART ⁽¹⁾	
	30 juin 2018 (161 jours)
Capitaux propres au début de la période comptable indiquée	10,00 \$
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation	
Total des revenus	0,03
Total des charges	(0,02)
Gains (pertes) réalisé(e)s	–
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,03
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation⁽²⁾	0,04
Distributions	
du revenu de placement (sauf les dividendes)	0,04
des dividendes	–
des gains en capital	–
remboursement de capital	–
Distributions annuelles totales⁽³⁾	0,04
Capitaux propres à la fin de la période comptable indiquée	10,00

⁽¹⁾ Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds Monétaire. Les capitaux propres par part présentés dans les états financiers diffèrent de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

⁽²⁾ Les capitaux propres et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

⁽³⁾ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du fonds, ou les deux.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

	30 juin 2018 (161 jours)
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾	7 088 \$
Nombre de parts en circulation ⁽¹⁾	708 536
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾	0,37 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge	0,37 %
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾	– %
Valeur liquidative par part	10,00 \$

⁽¹⁾ Données au 30 juin 2018 et au dernier jour des périodes comptables indiquées.

⁽²⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période comptable indiquée (à l'exclusion des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période comptable.

⁽³⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et des autres frais d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne hebdomadaire au cours de la période.

⁽⁴⁾ Le taux de rotation du portefeuille du fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période comptable. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le fonds sont élevés au cours d'une période comptable, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période comptable. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion payables au gestionnaire par le Fonds Monétaire sont calculés hebdomadairement sur la valeur de l'actif net du Fonds Monétaire, et ce, au taux de 0,37%. Ces frais sont payables mensuellement. Les frais de gestion comprennent notamment les honoraires du gestionnaire de portefeuille, les frais de mise en marché et de distribution du Fonds, les frais d'administration du Gestionnaire, les frais engagés pour les dépôts réglementaires, la tenue de registres, la garde des valeurs, les services fiduciaires, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation du Fonds, les taxes et impôts, les honoraires des auditeurs et des conseillers juridiques et la communication aux porteurs.

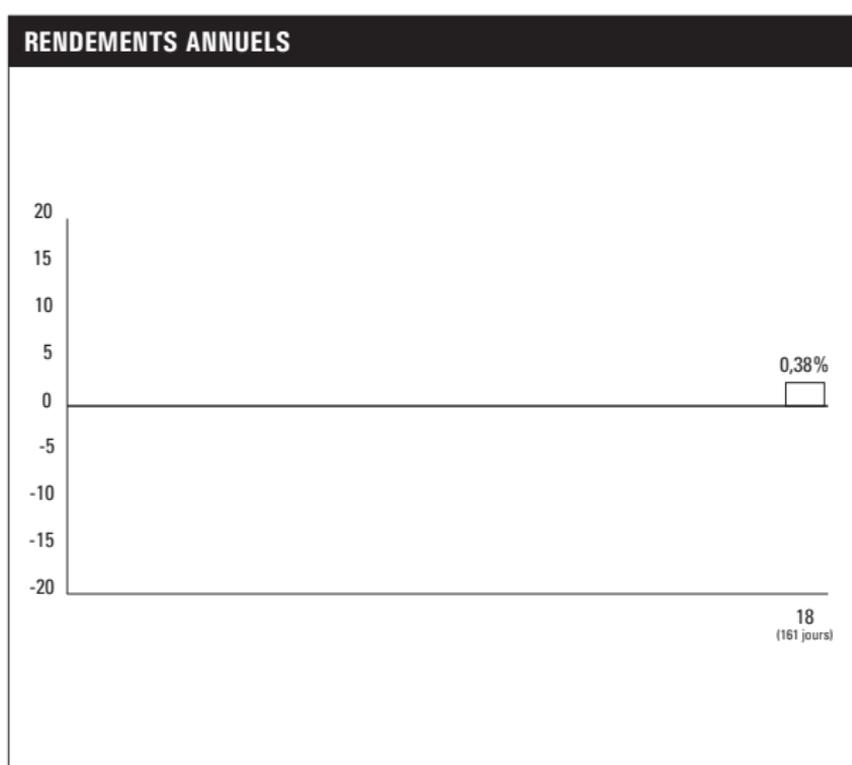
RENDEMENT PASSÉ

Les données sur le rendement du Fonds Monétaire supposent que les distributions effectuées au cours des périodes indiquées ont servi à acheter des parts ou des actions additionnelles du Fonds Monétaire et elles sont fondées sur la valeur liquidative.

Noter que le rendement passé du Fonds Monétaire n'est pas une garantie de son rendement futur.

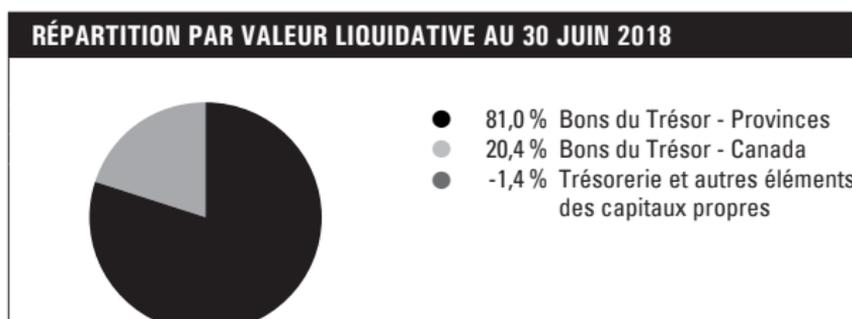
Rendements annuels

Le graphique présente le rendement annuel du Fonds pour chacun des exercices présentés et fait ressortir la variation du rendement du Fonds d'un exercice à l'autre. La dernière bande fait voir quant à elle le rendement du Fonds pour la période intermédiaire se terminant le 30 juin 2018. Le graphique à bandes présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



APERÇU DU PORTEFEUILLE

Graphique détaillant les sous-groupes



LES 25 POSITIONS PRINCIPALES (ACHETEUR)*		% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1	Province de la Colombie-Britannique, 1,69 %, échéant le 24 août 2018	26,1
2	Province de l'Ontario, 1,69 %, échéant le 1er août 2018	21,1
3	Gouvernement du Canada, 1,35 %, échéant le 1er novembre 2018	20,4
4	Province du Manitoba, 1,65 %, échéant le 11 juillet 2018	8,5
5	Province de l'Alberta, 1,65 %, échéant le 16 juillet 2018	7,8
6	Province de la Saskatchewan, 1,69 %, échéant le 8 août 2018	5,6
7	Province de Québec, 1,92 %, échéant le 5 octobre 2018	4,2
8	Province du Nouveau-Brunswick, 1,69 %, échéant le 16 août 2018	4,2
9	Province de l'Alberta, 1,69 %, échéant le 1er août 2018	3,5
10	Trésorerie et autres éléments des capitaux propres	-1,4
Total		100,0

* Il n'y a aucune position vendeur dans le Fonds Monétaire.

RÉPARTITION PAR ACTIF	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Bons du Trésor - Provinces	81,0
Bons du Trésor - Canada	20,4
Trésorerie et autres éléments des capitaux propres	-1,4

TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
7 087 769 \$

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds Monétaire. Une mise à jour trimestrielle peut être consultée sur Internet à l'adresse suivante : www.csbq.ca/fonds.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la mise à jour et d'autres renseignements sur le Fonds Monétaire sur le site Internet www.csbq.ca/fonds ; ou

en communiquant avec la Corporation de services du Barreau, téléphone : le **514 954-3491** (dans la région de Montréal) ou le **1 855 954-3491** (sans frais).

Corporation de services du Barreau

T 514 954-3491 (Montréal)

1 855 954-3491 (sans frais)

www.csbq.ca

Corporation
de services
Barreau

